

## VISAS D'APPRENTISSAGE OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE

### Demande de visa en ligne

Demandez votre visa en ligne à travers le « [Auslandsportal](#) » (allemand/ anglais). Vous serez informé avant votre rendez-vous à l'ambassade si votre dossier est complet. Le rendez-vous sera mieux organisé et ira plus vite.

### Demande de visa hors ligne

Vous aurez toujours la possibilité d'opter pour une demande de visa « classique ». Le dépôt du dossier est exclusivement possible sur rendez-vous préalablement pris en ligne via le [site internet](#) de l'Ambassade. Le demandeur de visa doit se présenter en personne.

Veillez noter que le nombre de rendez-vous disponibles est très réduit. La demande de visa en ligne vous apporte cependant les avantages cités plus haut.

### Lors du dépôt de la demande, les documents suivants devront être fournis :

- Formulaire de demande de visa de long séjour dûment rempli et signé
- Photo d'identité biométrique de taille standard (35 x 45 mm) sur fond clair
- Fiche « Information en vertu de l'article 54 (2) No. 8 AufenthG » (signée)
- Frais de 50.000 F CFA (gratuit pour les membres de famille de ressortissants allemands et EU)

### En plus les documents suivants en ORIGINAL avec une PHOTOCOPIE:

- Passeport dont la validité est d'au moins 12 mois et délivré au cours des 10 dernières années
- Contrat d'apprentissage ou de formation
- Preuve de logement
- Diplômes scolaires/formation et toutes les autres preuves de vos activités professionnelles
- Attestation d'une assurance-maladie (par exemples, type «Incoming» - une assurance maladie type Schengen/court séjour ne sera pas accepté)
- Lettre de motivation qui répond aux questions suivantes:
  - Pourquoi est-ce que vous êtes intéressé dans le but proposé de votre voyage?
  - Comment est-il arrivé aux conclusions du contrat etc.?
  - Qu'est-ce que vous attendez de votre séjour en Allemagne?
  - Qu'est-ce que vous voulez faire après votre séjour?
- Certificat de langue allemande B1
- Anciens passeports avec visas ou copies d'anciens visas pour un pays européen ou les Etats-Unis
- Pour les ressortissants étrangers au Togo: Carte de séjour

**Important:** L'Ambassade se réserve le droit **de demander d'autres documents** que ceux indiqués ci-dessus et de vérifier l'authenticité des dits documents. Ni les dépenses faites pour la constitution du dossier ni les frais de visa ne seront remboursés en cas de refus du visa.